



CONFÉDÉRATION  
DES MÉTIERS DE L'ENVIRONNEMENT

## Communiqué de presse

Paris, le 5 juillet 2018

### La CME s'engage à fournir plus de plastiques recyclés

*La Confédération des Métiers de l'Environnement - CME-, qui rassemble les entreprises de la collecte, du recyclage et de la valorisation des déchets, a confirmé lundi devant les ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Economie et des finances, son engagement à fournir des matières plastiques issues du recyclage aux industriels.*

A l'issue des travaux de la Feuille de Route de l'Economie Circulaire, le gouvernement avait demandé aux entreprises d'amplifier la réincorporation de matières issues du recyclage, notamment des plastiques. Il visait plus particulièrement les secteurs de l'emballage, du bâtiment, de l'automobile et des équipements électriques et électroniques.

Les entreprises de la CME demandaient déjà depuis de nombreux mois que des mesures soient prises afin de développer l'utilisation des matières premières issues du recyclage. Dominique Maguin, Président de la CME, a commenté les engagements volontaires des industriels réunis lundi. « L'engagement de doubler l'utilisation de plastiques recyclés, avec 275 000 tonnes supplémentaires réincorporées, est un premier signal en faveur de l'économie circulaire et nous saluons cette avancée. Les entreprises de la CME répondront à l'augmentation de la demande, annoncée par les metteurs sur le marché et investiront au fur et à mesure de la croissance de la demande pour répondre à ces engagements d'incorporation. Nos entreprises sont prêtes. »

Ces engagements constituent une première étape mais restent très éloignés de l'objectif du gouvernement. Il faudra aller au-delà pour tendre vers l'objectif de 100% de plastiques recyclés et valorisés à horizon 2025 - soit 2,7 millions de tonnes de plastiques réincorporés dans un produit et 0,7 millions de tonnes en énergie de substitution aux énergies fossiles. Cet objectif de recycler 100% des plastiques, que nous accompagnerons, doit passer par :

- l'augmentation de la collecte des déchets plastiques
- le soutien aux investissements nécessaires dans l'outil industriel, estimés à 2 milliards d'euros.
- la définition de mécanismes économiques incitatifs et d'un cadre réglementaire afin de soutenir la compétitivité des matières premières issues de recyclage.

La CME a estimé les effets positifs sur l'emploi, avec plus de 20 000 emplois directs ou indirects créés en France, des emplois locaux, pérennes et non-délocalisables, et les bénéfices environnementaux avec environ 7,9 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qui seront épargnés.

#### Contacts presse :

FEDEREC, Olivia Chabbert - ochabbert@agence-profile.com - 01 56 26 72 00

FNADE, Élodie Bailly – elodie@openspace.fr - 01 47 64 40 71

La Confédération des Métiers de l'Environnement en chiffres (2016) : 18,5 Mds€ de chiffre d'affaires; 1,17 Mds€ d'investissements ; 1 529 entreprises ; 4 330 établissements ; 75 840 emplois directs non-délocalisables. Source FNADE et FEDEREC.